

**M. Argue:** J'espère que le ministre prendra en considération la question que je vais lui poser à l'égard de ce crédit. Je pense que cela est aussi pertinent que tout débat sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Prévoit-on que certaines régions seront assujéties au régime d'assurance-récolte durant l'année qui vient, de sorte qu'on aura besoin de moins d'argent au titre de l'assistance à l'agriculture des Prairies? Le ministre sait bien que les provinces adoptent des mesures complémentaires à la loi fédérale pour la rendre opérante, mais prévoit-on que certaines régions obtiendront de fait les signatures des 25 p. 100 nécessaires pour les assujétir à l'assurance-récolte?

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur le président, évidemment, cela dépendra entièrement des gouvernements des provinces et de leurs assemblées législatives, mais il n'y a rien dans ce crédit qui intéresse cette question. Le présent crédit ne prévoit aucune dépense relative à l'assurance-récolte.

**M. Argue:** Le ministre n'a pas saisi ma question. Je n'ai pas demandé si la province du Manitoba allait offrir un programme quelconque d'assurance-récolte. J'ai demandé si le gouvernement s'attend à ce qu'une région donnée ou un certain nombre de régions soient assujéties aux programmes d'assurance-récolte qui sont offerts?

**L'hon. M. Fleming:** Rien ne semble l'indiquer de façon certaine, mais des initiatives provinciales pourraient modifier le tableau.

**M. Argue:** La déclaration du ministre renforce mon impression que la grande majorité des régions des provinces des Prairies ne jugent pas le plan d'assurance-récolte établi par la loi adoptée l'an dernier suffisamment attrayant pour qu'elles fassent appel aux dispositions de la loi, ce qui les soustrairait du même coup aux dispositions de l'assistance à l'agriculture des Prairies. Je pense que le programme a été mal conçu dans ses divers aspects, qu'il a été présenté sans l'assentiment des provinces et qu'il a eu un mauvais départ. Pis encore, il n'est pas assez encourageant pour que la grande majorité des régions obtiennent la signature des 25 p. 100 qui représentent le minimum requis.

(Le crédit est adopté.)

640. Montant estimatif requis en vue d'amortir, au Compte de stabilisation des produits agricoles, la perte nette d'exploitation de l'Office de stabilisation des prix agricoles au cours de l'année financière 1959-1960, \$57,661,176.

(Texte)

**M. Samuel Boulanger (Drummond-Arithabaska):** En vertu de ces crédits, on nous demande de voter un montant de \$57,661,176,

sous le titre "Perte d'exploitation subie par l'Office de stabilisation des prix agricoles". Ce montant, monsieur le président, représente la plus grosse somme d'argent que le Canada ait jamais dépensée pour le maintien des prix des produits agricoles depuis l'adoption de la loi sur le soutien des prix agricoles, en 1946.

Si nous examinons le rapport, nous voyons que le montant total dépensé s'élève à 100 millions de dollars, environ, sous l'empire de cette loi depuis 1946, en incluant les pertes subies à la suite de l'épidémie de fièvre aphteuse qui a sévi surtout dans les provinces de l'Ouest et qui a absorbé 70 millions de cette somme.

La loi sur la stabilisation des prix agricoles, sous le régime libéral, de 1946 à mars 1957, a coûté la somme de \$25,052,806.98.

Si nous regardons maintenant ce qui a été dépensé depuis les trois dernières années, c'est-à-dire depuis que le gouvernement conservateur a pris le pouvoir, nous voyons qu'en 1958 le pays a déboursé, à ce titre, près de \$6 millions, en 1959 \$15,124,000. Et l'on nous demande un budget, pour l'année 1959-1960, de \$57,661,176. Ceci veut dire que depuis l'avènement au pouvoir du gouvernement conservateur, il en a coûté aux contribuables la jolie somme de \$78,773,819, pour soutenir les prix des produits agricoles.

Alors, en résumé, nous pouvons dire que, durant les 12 dernières années du régime libéral, il nous en a coûté la somme de 25 millions de dollars pour soutenir ces prix, alors que durant les trois années du régime conservateur, on y a affecté 78 millions.

(Traduction)

**M. Speakman:** Le député me permet-il de lui poser une question?

(Texte)

**M. Boulanger:** Si vous me permettez, je vais continuer mes observations et vous pourrez poser votre question lorsque j'aurai fini mon allocution.

Ce sont des montants appréciables et nul doute que les cultivateurs en ont bénéficié. Mais est-ce que cette loi sur la stabilisation des prix agricoles, adoptée par le gouvernement conservateur, a été utile aux cultivateurs dans la mesure de leurs besoins et de la justice? Non, loin de là. Alors que l'on avait promis aux cultivateurs l'établissement des prix de soutien en relation du prix de revient et leur fixation pour 12 mois à l'avance, nous avons vu dernièrement le gouvernement faire machine arrière.

Il faut admettre que le ministre de l'Agriculture (M. Harkness), en 1958, a établi des prix intéressants pour certains produits, soit 25c. pour le porc et 44c. pour les œufs; mais